

# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Brumaire, an VIII.



*Séquestre mis sur les biens des patriotes toscans qui sont partis avec les Français. — Bruit du rappel de l'ambassadeur russe à Vienne. — Re suite de l'armée russe en Bavière. — Préparatifs de Massena pour un passage du Rhin. — Position de l'armée du Rhin. — Inspection des maisons d'arrêt par Bonaparte. — Rapport de la loi sur l'emprunt forcé. — Nouvelles diverses.*

## ITALIE.

*De Pise, le 4 brumaire.*

Un décret de la régence de Toscane séquestre tous les biens de ceux des sujets du grand-duc qui sont partis avec les Français, ainsi que de ceux qui ont émigré avant l'invasion des Français, & sont allés dans des états ennemis.

On assure que l'empereur a été mécontent de voir les Anglais & les Napolitains occuper Rome; qu'il a donné ordre à ses troupes d'en prendre possession en son nom, & qu'il se fera même proclamer à Rome roi des Romains.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 10 brumaire.*

Le bruit court que M. le comte de Rasoumowski, ambassadeur de Russie, doit partir dans peu pour retourner à Pétersbourg. On dit aussi que M. le comte de Cobenzel, notre ministre près la cour de Russie, reviendra incessamment ici.

Plusieurs régimens d'infanterie & de cavalerie, formant en tout 10 mille hommes, ont reçu ordre de se tenir prêts à partir pour aller joindre l'armée de l'archiduc Charles.

## ALLEMAGNE.

*De Memmingen, le 12 brumaire.*

Le corps de Condé a passé hier ici pour se rendre à Landsberg, où il prendra des quartiers d'hiver. Dans la soirée, nous avons vu arriver le maréchal Suwarow avec le quartier-général. Il se rend par Badenhausen à Augsbourg, où il arrivera le 15.

Aujourd'hui, environ 50 mille hommes de troupes russes, bavauroises & suisses sont arrivés ici; une partie a pris des logemens dans la ville; le reste campe dans les environs. Ces troupes se remettront demain en marche sur Mindelheim. Environ 50 mille hommes & 20 mille chevaux cantonneront entre le Danube & le Lech.

On parle aussi d'une prochaine dislocation dans l'armée de l'archiduc Charles. Le quartier-général sera transféré, dit-on, de Donaueschingen à Stakach.

D'un autre côté, le quartier-général du général Linken se prépare à quitter Coire pour se rendre à Pludenz; les bagages & l'artillerie se retirent dans le Tyrol, & les Grisons seront abandonnés à leur sort. Ce pays éprouve la plus grande disette, ses montagnes sont couvertes de neige.

## REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*De Zurich, le 15 brumaire.*

Les Français ne paroissent gueres disposés à se reposer long-tems de leurs fatigues; tous s'apprete pour un passage du Rhin; tandis qu'une division pénètre dans les Grisons & s'avance au-delà de Coire, Massena concentre ses troupes dans le Frickthal, & va tenter un passage dont l'effet sera probablement la retraite des ennemis derrière le Danube. Puisse la victoire lui être constamment fidelle! il est tems que l'Helvétie obtienne quelque soulagement à ses maux. Sa misere est inexprimable & va toujours en augmentant, par une suite inévitable des mesures que le dénueement absolu de l'armée nécessite.

Le chef de bataillon Chapelle, accusé d'avoir maltraité le préfet national de ce canton, vient d'être jugé & mis en liberté par jugement d'un conseil militaire.

*De Berne, le 18 brumaire.*

Le courrier que notre gouvernement avoit envoyé à Paris, avec des ordres à son ministre pour réclamer contre l'emprunt forcé, est revenu. Il paroît que cette mesure n'a produit aucun effet. C'est sans doute le motif qui a engagé le citoyen Zeltner, ministre helvétique à Paris, à envoyer par le même courrier sa démission. On ne connoit pas encore son successeur.

Notre position est un peu moins critique qu'elle ne l'étoit il y a deux jours. Hier & aujourd'hui, les troupes dont la présence nous inquiétoit, sont parties; elles se portent sur Bâle ou dans les environs.

Le grand conseil vient de prendre une décision au sujet du gouvernement provisoire de Zurich. Il a décrété que les membres de ce gouvernement seroient traduits devant les tribunaux constitutionnels.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Strasbourg, le 21 brumaire.*

Depuis quelques jours on n'entend plus rien des autrichiens devant Kehl; on dit même qu'ils se sont entièrement retirés.

Le bataillon de conscrits de la Seine est parti hier matin pour Mannheim.

Le général Lorget, blessé à la dernière affaire de l'armée du Rhin, est arrivé ici avant-hier. Depuis cette affaire, le général Ney a son quartier-général à Neckergerunde.



L'armée s'étend à présent depuis le Rhin jusqu'au Neckar. Bretten & Pforzheim sont occupés par nos troupes, ainsi que Sinzheim & Wimpfen. Heilbronn a été évacué.

Il paroît que la plus grande partie de l'armée du prince Charles s'est portée contre celle de Lecourbe. Ce qu'il y a de certain, c'est que le corps de Starray est venu renforcer le corps du ci-devant prince de Lorraine, opposé jusqu'ici à Lecourbe.

Philipsbourg est étroitement cerné. Les déserteurs assurent que la garnison n'a plus de pain : on s'attend à la prompte reddition de cette place.

Le général Lecourbe a remis aux habitans de Manheim la moitié de leurs contributions ; l'autre moitié est payé. Les otages qui étoient à Landau ont été mis en liberté.

La ville de Bâle a envoyé une seconde députation au général Massena, pour lui demander la remise de 800,000 fr. qui lui restent à payer. La première a été infructueuse. Le citoyen Ochs n'a point contribué à cette contribution, parce qu'il a dit qu'il avoit perdu la plus grande partie de sa fortune placée en France. Il réside depuis quelque tems à la campagne près de Berne.

Les lettres de la Suisse s'accordent à assurer que les autrichiens sont las de la guerre, & que les Français ne trouveroient guères d'obstacle pour avancer jusqu'à Milan.

On parle beaucoup de négociations à Vienne.

Le prince d'Esterhazy, pris lors de notre entrée à Manheim, vient de passer par notre ville pour se rendre à Nancy.

De PARIS, le 25 brumaire.

Cette journée est stérile en nouvelles, mais riche en espérances, comme les précédentes.

Hier, un bienfait envers la sûreté individuelle, un autre aujourd'hui envers la propriété. Ces deux loix importantes qu'on vient de rendre, celles qui sont promises, les actes généreux qu'on attend de la puissance réaliseront cette phrase dictée par un bon esprit & inspirée par une ame sensible : « Il ne faut pas distiller la justice goutte à goutte, il faut la répandre à flots ». (*Rapport d'Eméri sur les parens d'émigrés*).

L'esprit public se relève & prend la meilleure direction. La révolution du 18 brumaire, à mesure qu'elle se répand dans les départemens, y excite le même enthousiasme qu'à Paris. Les noms de Bonaparte, de Sieyès, & de ceux qui les ont secondés, volent de bouche en bouche, au milieu des cris de la reconnaissance.

On semble reporté aux beaux jours de 1789 ; & les vœux qui appelloient alors la liberté, se réunissent tous de nouveau en faveur d'un gouvernement fort & protecteur, & d'une constitution propre à donner aux personnes & aux propriétés, une garantie qu'on nous a jusqu'à présent promise en vain.

— Bonaparte a été visiter avant-hier les maisons d'arrêt ; il a lui-même interrogé les détenus, il s'est assuré de la salubrité de leurs prisons, de leur nourriture & de la conduite des géoliers envers eux. On dit qu'au Temple il s'est fait représenter les décrets, & a sur-le-champ mis en liberté les otages, en leur disant : « Une loi injuste vous a privés de la liberté ; mon premier devoir est de vous la rendre » ; & qu'il a quitté les autres détenus en leur promettant de faire examiner promptement les causes de leur arrestation.

— On prépare une fête brillante à l'Opéra, en l'honneur

de Bonaparte. Il y aura bal paré, précédé de ballets analogues aux circonstances.

— Les citoyens Bessière, commandant des guides du général Bonaparte, & Duroc, aide-de-camp du même général, ne l'ont point quitté à la journée du 18, non plus que le général Villette.

— Le citoyen Maret, secrétaire-général du consulat, a fait prêter hier le serment à tous les employés dans les bureaux des consuls. Son discours improvisé a produit beaucoup d'effet ; il a montré, d'une manière ingénieuse, combien ce serment étoit doux à prêter, puisque dans la pensée de l'égalité se trouvent tous les sentimens élevés, & dans celle du système représentatif tous les sentimens de confiance, & que conséquemment leur jurer fidélité, c'étoit jurer d'être fidèle à la jouissance de tous les bienfaits.

— Le ministre de la guerre, Berthier, a donné des ordres pour que le général Latour-Foissac, qui a livré Mantoue, fût mis en jugement, quoique contumax.

— La rue des Capucins, qu'occupent la jeune veuve du général Joubert & sa famille, a pris le nom de ce héros.

Il est utile à sa gloire (& sa conduite en Batavie ne laisse aucun doute à cet égard) qu'on sache qu'il méditoit une partie des projets qui se réalisent aujourd'hui. C'est un des hommes auxquels Bonaparte a donné le plus de regrets, parce qu'il n'y en avoit pas qui l'eût mieux secondé en Italie.

Nous saisissons cette occasion de révéler un fait que la modestie de Joubert a laissé inconnu & qui les eroit encore sans l'un des collaborateurs les plus actifs des succès de Bonaparte en Italie, le commissaire-ordonnateur Villemanzi. Joubert avoit exigé de lui, dans son expédition du Vicentin & du Tyrol, d'employer aux besoins de sa division les sommes destinées à son traitement & à ses dépenses personnelles. Tel fut l'homme dont les vœux les plus ardens appelloient sans cesse Bonaparte, & pour qui les flambeaux funéraires brûloient encore à Toulon quand le génie de la liberté faisoit aborder le conquérant de l'Egypte dans ces parages.

— Le général anglais Knox est arrivé à Paris avec un aide-de-camp du général Brune.

— On n'est pas sans inquiétude sur l'effet que produira dans une partie du Midi & sur-tout dans les départemens du Var & de Vaucluse, la nouvelle des événemens du 18 & du 19. Des mesures très-actives ont cependant été prises pour empêcher les brigands qui abondent dans ces deux départemens, de troubler la tranquillité publique.

— On a distribué aux députés, au lieu des anciennes médailles, des cartes d'entrée pour le palais des conseils. Il est question de leur donner des médailles nouvelles. On leur fera à domicile la distribution des travaux imprimés des commissions intermédiaires.

— Les chouans, lors de leur entrée à Port-Brioux, ont forcé les maisons-d'arrêt & emmené 274 détenus, parmi lesquels on remarque la mere de Frotté, un de leurs chefs. Elle étoit condamnée à mort.

— Le corps de Pie VI est encore à Valence dans le cercueil de plomb où il fut d'abord déposé, & dans la cave de la maison qu'il habitoit. Toute la suite du pape est toujours dans la même commune.

— Le conseil de guerre séant à Toulouse a condamné, le 16 de ce mois, à la peine de mort Pierre Baisière, com-



umace, ex-président de la municipalité de Salle (l'Aude), convaincu d'avoir fait partie de l'armée royale.

— Le citoyen Pacher, chargé du cartel pour l'échange des prisonniers, a quitté Hanau pour se fixer à Francfort.

— Suwarow a eu à Memmingen une grande conférence avec l'archiduc Charles.

— Le duc d'York s'est embarqué au Helder le 12 de ce mois.

— Les feuilles anglaises annoncent que 500 charpentiers & autres ouvriers sont occupés à construire, dans les isles de Jersey & de Guernesey, des baraques pour y faire passer l'hiver aux troupes russes auxiliaires.

— Les dernières lettres d'Italie annoncent que les émigrés Corsés se rassemblent en Sardaigne, & que l'on soupçonne le projet d'une expédition contre la Corse.

— Marmont, autorisé par Bonaparte, avoit arrêté à Alexandrie, le 18 thermidor dernier, avec Patrona, bey commandant l'escadre turque, un cartel pour l'échange des prisonniers. Les conditions sont, que les prisonniers seront échangés homme pour homme & grade pour grade. Les blessés & chirurgiens ne sont pas censés être prisonniers de guerre. Il a été convenu que tous les prisonniers français détenus à Constantinople & dans les différentes places de l'empire de Turquie seroient transportés, dans le délai de trois mois, sur des bâtimens devant le port d'Alexandrie où seroient réunis, à la même époque, un même nombre de prisonniers turcs qui seroient échangés contre des français. Il a été convenu de plus, que toutes les fois que des bâtimens ayant à bord des prisonniers français, viendroient devant Alexandrie & seroient connoître au commandant de cette place le nombre des prisonniers qu'ils auroient à échanger, le commandant français seroit tenu de représenter le même nombre de prisonniers turcs, dans l'espace de 72 heures, afin qu'on pût procéder sur-le-champ à l'échange.

#### MINISTÈRE DES FINANCES.

*Le ministre des finances, aux administrateurs du département et au commissaire central près ce département.*

Paris, le 25 brumaire, an 8.

Les consuls de la république, citoyens administrateurs, viennent de m'appeler au ministère des finances.

Dans un moment où le courage des premières autorités vient d'arracher la république des mains des factieux, où le corps législatif a posé les bases d'un gouvernement, fondé sur les principes sacrés de la liberté, de l'égalité, du respect pour les propriétés; & par conséquent, sur la fidélité aux engagements contractés, j'ai cru qu'il n'étoit pas permis au citoyen appelé à seconder des vues d'un aussi grand intérêt, de consulter ses moyens & ses forces; j'ai dû n'écouter que mon zèle.

Mais je ne me suis point dissimulé, que sans votre concours, citoyens administrateurs, tous mes efforts seroient impuissans. Placés près des administrés, investis de leur honorable confiance, c'est à vous qu'il appartient d'entretenir & d'exciter, dans leurs âmes, le feu sacré de l'amour de la patrie. Dites leur que de nouvelles destinées se préparent pour la France républicaine; dites leur que l'anarchie dévorante est anéantie pour jamais; que les loix violatrices de la justice & de la liberté, seront remplacées par celles qui doivent, en ranimant la confiance, en favorisant le commerce & l'industrie, assurer bientôt le bonheur du peuple.

Mais dites leur aussi, que quelques efforts sont encore nécessaires pour asseoir le gouvernement républicain sur une base désormais inébranlable. Nos braves armées n'ont point épargné leur sang pour écarter de nos frontières de féroces ennemis; une paix glorieuse sera bientôt le fruit de leur courage. Eh! quel citoyen, s'il est digne de ce nom, pourroit refuser l'honneur de seconder leurs généreux travaux? Quel français ne rougirait pas de voir cette république, par-tout victorieuse, lutter péniblement contre les besoins qui la pressent? ... Il faut qu'elle sorte enfin de cet état de pénurie qui contraste si sensiblement avec le triomphe de ses armées, & donne

aux étrangers qui s'étoient flattés de l'espoir de nous asservir, une si fausse idée de ses ressources. Ouf, elles existent toutes entières ces ressources dont l'emploi bien réglé doit nous conduire à une paix prochaine. La sagesse d'un gouvernement ami des idées libérales & généreuses saura les développer. Vous concourez, j'en suis sûr, de tous vos moyens, au succès des mesures qui seront adoptées; vous surveillerez avec plus d'activité que jamais la perception des revenus publics; & vous mériterez ainsi de partager la gloire des fondateurs de la prospérité générale.

*Le ministre des finances, GAUDIN.*

#### MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Paris, le 24 brumaire, an 8.

*Le ministre de la police générale, aux administrateurs du théâtre de l'Opéra comique national, rue Favart.*

La révolution du 18 brumaire, citoyens, ne ressemble à aucune de celles qui l'ont précédée; elle n'aura point de réaction; c'est la résolution du gouvernement. Si les factions persécutent lorsqu'elles obtiennent l'une sur l'autre quelque léger avantage, la république, lorsqu'elle les écrase toutes, triomphe avec générosité.

Une pièce intitulée: *les Mariniers de Saint-Cloud*, a été jouée sur votre théâtre: l'intention en est louable sans doute, mais trop de détails rappellent amèrement d'anciens souvenirs qu'il faut effacer. Quand toutes les passions doivent se taire devant la loi; quand nous devons immoler au désir de la paix intérieure, tous nos ressentiments, & que la volonté de la faire est fortement exprimée par le peuple & par ses magistrats; quand ils en donnent le touchant exemple, il n'est permis à personne de contrarier ce vœu. Vous y obéirez, citoyen, & j'augure assez bien de votre patriotisme pour croire que vous ferez; sans que je vous en donne l'ordre, le sacrifice de votre pièce, puisque la tranquillité publique vous l'impose.

Pour copie conforme. *Signé, J. THURET, secrétaire général.*

#### ÉTAT-MAJOR DE LA PLACE.

*Liste des officiers généraux et particuliers, qui ont participé aux journées des 18, 19 et 20 brumaire, an 8, à Saint-Cloud.*

L'amiral Bruix.

*Généraux de division.* — Lefebvre, Berthier, Serrurier, Leclerc, Murat, Beurnouville, Moincey, Saint-Remy, Dupont, Boudet.

*Généraux de brigade.* — Gardanne, Sauriac, Amev, Debilly, Audréosi, Solignac, Léopold Berthier.

*Adjutans-généraux.* — Fontaine, Lavalette, Luthier, Jubé, Verlet, d'Halancourt, Davil, Bonamy, Bremon, Guibal, Dumanoir (de la mariez).

*Chefs de corps ou aides-de-camp.* — Sébastiani, Cauro, Dutailly, Duroc, Bessiere, Durand, Beaumont, Millet.

*Officiers supérieurs du directoire.* — Berruyer, Humbert, Fusil, Ochler.

*Chefs d'escadron ou aides-de-camp.* — Lavallete, Louis Bonaparte; Beclair, Berthelemy, Christophe, Thierard, Maupetit, Bousson, Bruyere, Sparte.

*Chefs de bataillon.* — Simon, aide-de-camp du général Lefebvre; Deconchy, aide-de-camp du général Dupont; Sébastiani, Delose.

*Aides-de-camp.* — Eugene Beauharnais, aide-de-camp du général Bonaparte; Royer, aide-de-camp; Tritz, aide-de-camp du général Lefebvre; Lefebvre, aide-de-camp du directoire; Dumoutier, *idem*; Morin, aide-de-camp du général Dupont; L. Leas, ingénieur, aide-de-camp du général Frégeville.

*Adjoints aux adjutans-généraux ou à l'état-major.* — Faber, adjoint; Fouchy, Taulane, Bacciocchi, Billiard, Lemaire; Menou, sous-lieutenant; Jouffre, ex-adjutant-général.

Le commissaire des guerres, d'Aïbon.

#### VARIÉTÉS.

*Les représentans du peuple, membres de la commission du conseil des cinq-cents, soussignés, aux administrateurs, aux commissaires du gouvernement, et aux citoyens du Gard.*

Citoyens, les immortelles journées des 18 & 19 brumaire ont sauvé la république d'une prochaine & inévitable dissolution.

L'exercice des droits du peuple français va enfin être organisé d'une manière stable & digne de lui, par les commissions des deux conseils.



Les premiers hommes de l'Europe sont à la tête du gouvernement provisoire.

Bonaparte, Sieyès, & leur digne collègue Roger-Ducos, ont l'initiative des moyens de bonheur & de félicité publique.

Le corps législatif, tous les membres de la grande nation en seront ensuite les juges.

Loin de nous l'idée que cette mémorable journée soit souillée de souvenirs amers ou de desirs de vengeance.

Habitans du Gard, nous sommes aux beaux jours de 1789, & nous avons acquis dix ans d'expérience!

Signé, J. P. CHAZAL, & CHABAUD.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.  
Présidence du citoyen LUCIEN BONAPARTE.

Séance du 25 brumaire.

La commission arrête qu'aucun de ses membres ne pourra apostiller de pétition, ni donner des lettres de recommandation, ni être demandé pendant sa séance que par les membres de la commission des anciens.

La commission reçoit le message suivant :

Paris, le 24 brumaire an 8.

Les consuls de la république à la commission législative du conseil des cinq-cents.

Citoyens représentans, les consuls de la république doivent l'une de leurs premières pensées au sort des rentiers & pensionnaires de l'Etat.

En vertu de l'article 9 de la loi du 19 brumaire an 8, ils vous font la proposition formelle d'ouvrir le paiement du second semestre de l'an 7 en bons au porteur, applicables aux contributions directes de l'an 8. Ils joignent à ce message un rapport du ministre des finances sur son objet.

Signé, BONAPARTE, SIEYÈS, ROGER-DUCOS.

Rapport aux consuls de la république par le ministre des finances.

Citoyens consuls, le paiement du second semestre de l'an 7 pour les rentiers & pensionnaires de l'état, n'est pas encore ouvert; il ne peut l'être trop tôt, & je sais combien il vous tarde d'assurer à cette classe si intéressante la justice toute entière, & trop différée, qui lui est due.

Un système de législation meilleure protégera bientôt la dette publique; mais en attendant il est pressant d'assurer aux rentiers & pensionnaires de l'état les premiers secours que réclame leur situation, trop long-tems délaissée ou méconnue. Le second semestre de l'an 7 doit être acquitté en bons aux porteurs applicables aux contributions directes de l'an 8; il doit l'être promptement; il doit l'être sur-tout sans l'accumulation de ces formes qui entravent plutôt qu'elles ne régularisent les paiements.

Je vous propose de demander aux commissions législatives l'ouverture du crédit nécessaire, sauf à déterminer, par des réglemens ultérieurs & purement administratifs, les formalités nécessaires sans doute, mais abrégées & promptes, qui devront assurer l'exactitude de ce paiement si recommandable.

Signé, GAUDIN.

Par un autre message, les consuls invitent la commission à statuer sur les moyens d'améliorer l'agence des contributions.

La commission ordonne l'impression & le renvoi à la section des finances.

La même section présente un projet de résolution sur le

message d'hier, relatif au rapport de la loi sur l'emprunt forcé. Ce projet est fondé principalement sur le mémoire du ministre des finances que nous avons imprimé hier. Quelques articles donnent lieu à des discussions que nous ferons connoître en rapportant la résolution, dont la rédaction n'est pas définitivement adoptée.

Les articles adoptés portent l'abrogation de la loi sur l'emprunt forcé, & son remplacement par une subvention de guerre assise proportionnellement aux contributions foncière & mobilières, dans la proportion de 25 centimes pour franc; ils consacrent le principe que cette taxe doit être supportée par le propriétaire, & non par le fermier, nonobstant toute clauses contraires.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.  
Présidence du citoyen LEBRUN.

Séance du 25 brumaire.

La commission a approuvé une résolution d'hier, qui permet aux jurés de se faire suppléer par des adjoints dans les affaires de longue durée. La section de législation, qui a examiné la résolution, a reconnu que les motifs du message qui a provoqué ce projet de loi, étoient fondés en raison. Le tribunal criminel d'Eure & Loir a commencé une procédure contre les brigands d'Ergeres, procédure qui sera si longue à raison du nombre de faits à éclaircir & de témoins à entendre, que des jurés ou des juges pourroient ne pas suivre le procès jusqu'à sa parfaite instruction.

La commission a reçu & approuvé de suite une résolution d'aujourd'hui, qui fixe le nouveau mode de serment à prêter par les fonctionnaires publics.

Aussi-tôt que la résolution a été approuvée, les membres de la commission ont individuellement prêté ce serment.

Bourse du 25 brumaire.

Amsterdam.....	Tiers cons. . . . .	18 f. 50 c.
Idem courant... 55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 57.	Bons <sup>2</sup> / <sub>4</sub> .....	1 fr. 26 c.
Hamb..... 192 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 188.	Bons <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .....	1 fr. 30 c.
Madrid.....	Bons <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .....	
Madrid effect.....	Bons d'arrérage, 85 fr.	50 c.
Cadix.....	Action de 50 fr. de la caisse	
Cadix effect.....	des rentiers. . . . .	
Gènes effect. . . . .	Or fin. . . . .	105 f. 50 c.
Livourne . . . . .	Ling. d'arg. . . . .	50 fr. 65 c.
Bâle. . . . .	Portugaise . . . . .	95 f.
Lausanne. . . . .	Piastre. . . . .	5 f. 44 c.
Lyon. . . . .	Quadruple. . . . .	81 f. 25 c.
Marseille. . . . .	Ducat d'Hol. . . . .	11 f. 65 c.
Bordeaux. . . . .	Guinée. . . . .	25 f. 25 c.
Montpellier. . . . .	Souverain. . . . .	34 f. 75 c.
Rente provis. . . . .		11 fr.

Esprit <sup>3</sup>/<sub>6</sub>, 350 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 255 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 500 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 60 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 00 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 10 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 fr. 35 c. à 5 fr. 10 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

A. FRANÇOIS